

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DECISION N° **E-001031** /MENA/DRH/SDPAA du **31 AOUT 2021**

portant maintien au poste de Directeurs de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP),
au titre de l'année scolaire 2021-2022

LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ; le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2021-176 du 26 mars 2021, portant Nomination du Premier Ministre ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** le décret n°2021-181 du 06 avril 2021, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2021-190 du 28 avril 2021 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : Les Directeurs de Centre d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) dont les noms suivent, sont maintenus dans leur fonction conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	NOM ET PRENOMS	GENRE	DRENA	SERVICE
1	205623G	Vacaba DOUMBIA	M	ABIDJAN 1	CAFOP ABIDJAN
2	139569F	Moriféré SAVANE	M	GAGNDA	CAFOP GAGNDA
3	148049J	MELEDJE née NIAGNE Agnime Stéphanie	F	KATIOLA	CAFOP KATIOLA

Article 2 : Les intéressés auront droit aux indemnités et avantages liés à leur fonction ;

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENA /CAB	1
DRH	1
IGENA	1
DRENA	36
DDENA	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1


Mamadou BARRO